

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise dans le quartier de la Saulaie à Oullins, il est proposé une légère intervention de remise en état du site de l'ancienne cité de transit en attendant une utilisation définitive à terme.

En effet, le terrain présente actuellement un aspect de friche dévalorisant pour le quartier. Il serait donc opportun de faire quelques aménagements pour le rendre plus attrayant, tant pour les riverains que pour le passage important sur l'avenue Jean Jaurès le longeant à l'est sur plus de 200 mètres.

Les travaux à réaliser porteraient sur :

- le déblaiement et le nivellement du terrain,
- l'apport de terre végétale et la création de mouvements de terre permettant de vallonner une partie du terrain, de casser sa monotonie et de l'engazonner,
- la démolition du mur de séparation avec l'avenue Jean Jaurès et la construction d'un muret s'intégrant à l'ensemble du projet et destiné à empêcher l'accès des véhicules,
- l'installation d'un mobilier approprié et la création d'une aire de jeux et de sport polyvalente.

Ces travaux seraient réalisés par l'OPAC du Rhône, propriétaire du terrain, pour un montant total de 248 756,21 F HT, soit 300 000 F TTC, et seraient financés par la Communauté urbaine ;

B - Propose d'approuver l'aménagement du terrain de la cité de transit tel que présenté, pour un montant de 300 000 F TTC, de l'autoriser à signer la convention correspondante à intervenir avec l'OPAC du Rhône et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du terrain de la cité de transit tel que présenté, pour un montant de 300 000 F TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante à intervenir avec l'OPAC du Rhône.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0054.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,